

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN  
16 AVRIL 2026**

**Étaient présents** : Mme Caroline AULIAC, Mme Stéphanie VIEUX, M. Bernard RENAULT, Mme Claudie JOULAUD, Mme Patricia ANGER, M. Nicolas FABRE, Mme Johanne ETIENNE, M. Jacques ARNAUD, M. Ludwig HENC, Mme Marie RICHARD, M. Éric VIOLLEAU, M. Loïc DAVOUS, Mme Claudie VERET, M. Jacques SALEMBIER, Mme Sabrina SPINA, Mme Virginia RIOLTE.

**Absent excusé** : M. Pierre JACQ représenté par Jacques SALEMBIER, Mme Hélène BICHET représentée par Loïc DAVOUS, M. Joël LAHAILLE représenté par Éric VIOLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Johanne ETIENNE

L'an Deux Mil Vingt-six et le Seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Peintres, sous la présidence de Mme Caroline AULIAC

**Vote du procès-verbal du 19 février 2026 et du 20 mars 2026.**

Mme le Maire précise qu'aucune observation n'a été adressée dans le délai de 72 heures à partir du moment où chaque membre du conseil municipal a reçu la convocation et demande de passer au vote.

### Procès-verbal du 19 février 2026 :

**Vote :** Pour : 19                      Contre : 0                      Abstention : 0

## Procès-verbal du 20 mars 2026 :

**Vote :** Pour : 19                      Contre : 0                      Abstention : 0

Mme le Maire, concernant les points n° 1,2,3,4,5, rappelle au conseil municipal qu'une commission des finances a eu lieu le lundi 30 mars 2026 à 19h30 et que l'ensemble du conseil municipal a été convié à une commission plénière le mardi 07 avril 2026 à 18h30 afin de leur présenter l'ensemble du budget 2026 et de pouvoir échanger sur celui-ci.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que toutes questions sur l'ordre du jour, doivent être adressées au Maire 48 heures au moins avant la séance du conseil municipal, selon le règlement intérieur.

Mme le Maire précise qu'elle n'a reçu aucune question. En conséquence toutes questions, au-delà de ce délai, seront traitées à la séance ultérieure la plus proche

Mme le Maire précise au conseil municipal que le budget sera voté par chapitre.

## **Ordre du jour :**

1. Vote du compte financier unique 2025 (CFU)
2. Affectation des résultats de l'exercice 2025 de la commune
3. Vote des subventions 2026
4. Vote des impôts directs locaux 2026
5. Vote du budget unique 2026 de la commune
6. Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026
7. Demande de subvention au titre du fonds de concours de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
8. SDESM – Maintenance et travaux d'éclairage public 2027-2030 – Groupement de commandes
9. SDESM – convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Rue de la Picardie pour l'année 2027
10. SDESM – Adhésion des communes de Cesson et de Sammeron
11. Contrat de prestation de service fourrière animale
12. Contrat de maintenance des chaudières des bâtiments communaux
13. Fonds d'Aménagement communal (FAC) – convention de réalisation extension école élémentaire Patrick THEMEREAU
14. Acquisition de terrains
15. Désignation du référent PLUi dans le cadre de la définition des modalités de collaboration entre la Commune et la Communauté d'Agglomération
16. Formation des élus
17. Proposition pour l'établissement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
18. Affaires diverses

### **1. Vote du compte financier unique (CFU) 2025**

Mme le Maire nomme M. Bernard RENAULT, Deuxième Adjoint, Président de séance, et quitte la salle.

M. Bernard RENAULT présente le Compte Financier Unique :

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE<br>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025 |                                                                                   |                |                |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                                                                                  |                                                                                   | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé   |
| Recettes                                                                                                         | Prévision budgétaire totale<br>(hors reports antérieurs et écritures d'ordres)    | 3 027 276.17 € | 1 794 184.20 € | 4 821 460.37 € |
|                                                                                                                  | Recettes réalisées                                                                | 2 015 031.60 € | 1 825 202.16 € | 3 840 233.76 € |
|                                                                                                                  | Restes à réaliser                                                                 | 0.00€          | 0.00€          | 0.00€          |
| Dépenses                                                                                                         | Autorisation budgétaire totale<br>(hors reports antérieurs et écritures d'ordres) | 2 310 443.73 € | 1 893 191.84 € | 4 203 635.57 € |
|                                                                                                                  | Dépenses réalisées                                                                | 1 033 918.08 € | 1 538 093.46 € | 2 572 011.54 € |
|                                                                                                                  | Restes à réaliser                                                                 | 1 021 448.00 € | 0.00 €         | 1 021 448.00 € |
| Différence entre les titres et les mandats                                                                       | Solde des réalisations de l'exercice (+/-)                                        | 981 113.52 €   | 287 108.70 €   | 1 268 222.22 € |

|                                                                |                                     |                 |              |                 |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-) | -716 832.44 €   | 99 007.64 €  | -617 824.80 €   |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)              | 264 281.08 €    | 386 116.34 € | 650 397.42 €    |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)             | -1 021 448.00 € | 0.00 €       | -1 021 448.00 € |
| Résultat cumulé                                                | Excédent/déficit                    | -757 166.92 €   | 386 116.34 € | -371 050.58 €   |

M. Bernard RENAULT demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce compte unique financier (CFU), et de donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote :** Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

## **2. Affectation du résultat de l'exercice 2025 de la commune**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que résultats du Compte Financier Unique 2025, constatent un excédent global de 650 397.42 €, dont un excédent de 264 281.08 € en section d'investissement, et un excédent de 386 116.34 € en section de fonctionnement.

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement du budget communal en dépenses de 1 021 448.00 €, il est proposé d'affecter les excédents 2025 au Budget communal 2026, de la manière suivante :

|                                                                                   |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025</b>                               | <b>386 116,34</b>    |
| <b>Affectation obligatoire :</b>                                                  |                      |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | <b>386 116,34</b>    |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>                                      |                      |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)                                  | <b>0,00</b>          |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)                   | <b>0,00</b>          |
| Total affecté au c/ 1068 :                                                        | <b>386 116,34</b>    |
| <b><u>Pour</u></b>                                                                |                      |
| <b><u>mémoire</u></b>                                                             |                      |
| Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne R001                          | <b>264 281,08</b>    |
| <b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>                                       | <b>-371 050,58 €</b> |
| En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)  | <b>0,00</b>          |

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver l'affectation des résultats 2025 au budget 2026 tels qu'ils se présentent.

**Vote :** Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### 3. Vote des subventions associatives 2026

Mme le Maire propose au conseil municipal le vote des subventions association par association au titre de l'année 2026 et vous informe que si des présidents ou membres d'associations sont présents, ils doivent quitter la salle :

| <b>LIBELLES</b>                                                                                                                                                                  | <b>2025</b>      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>C.C.A.S DE VILLIERS SUR MORIN</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                                          | 12 000,00        |
| <b>IMPUTATION 657362</b> <b>TOTAL A</b>                                                                                                                                          | <b>12 000,00</b> |
| <b>COMITE DES FETES</b><br>M. Nicolas FRABRE quitte la salle.<br><u>Vote : Pour : 18</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                 | 300,00           |
| <b>CERCLE ARTISTIQUE DE VILLIERS SUR MORIN</b><br>Mme Claudie JOULAUD et Mme Marie RICHARD quittent la salle.<br><u>Vote : Pour : 17</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u> | 500,00           |
| <b>POMPIERS DE CRECY LA CHAPELLE</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                                          | 500,00           |
| <b>AMICALE DE LA GENDARMERIE</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                                              | 500,00           |
| <b>RESTAURANT ET RELAIS DU CŒUR</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                                           | 250,00           |
| <b>ASSOCIATION Amitié Brie/Benin</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                                          | 200,00           |
| <b>COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS DE CRECY ET SES ENVIRONS</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                   | 400,00           |
| <b>ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE CRECY</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                               | 200,00           |
| <b>LE PETIT CHŒUR DU GRAND MORIN</b><br><u>Vote : Pour : 19</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>                                                                          | 150,00           |
| <b>CONFRERIE DES CHEVALIERS DE LA POMME</b><br>Mme Marie RICHARD et M. Bernard RENAULT quittent la salle.<br><u>Vote : Pour : 17</u> <u>Contre : 0</u> <u>Abstention : 0</u>     | 200,00           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                   |                       |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|----------|
| AAPPMA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                   |                       |          |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 19                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 | 300,00   |
| CAPTAINE CROCHE                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                   |                       |          |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 19                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 | 300,00   |
| VILLIERS ANIM'                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                   |                       |          |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 19                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 | 300,00   |
| GRANDIR A VILLIERS                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |                       |          |
| Mme Claudie VERET quitte la salle.                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |                       | 300,00   |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 18                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 |          |
| EPICERIE DU VILLAGE                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |                       |          |
| M. Bernard RENAULT Mme Claudie JOULAUD, Mme Johanne ETIENNE, Mme Marie RICHARD, M. Nicolas FABRE, M. Jacques ARNAUD, Mme Sabrina SPINA, Mme Claudie VERET, M. Ludwig HENC, Mme Stéphanie VIEUX, et Mme Patricia ANGER quittent la salle. Ceux-ci ne prennent pas part au vote et ne sont pas pris en compte dans le quorum. |                   |                       | 300,00   |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 8                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 |          |
| LOUVETERIE DE SEINE ET MARNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                   |                       |          |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 19                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 | 400,00   |
| ATELIER INTERGENERATIONNEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |                       |          |
| Mme Claudie JOULAUD quitte la salle.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                   |                       | 500,00   |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 18                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 |          |
| A.V.A.C.S.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |                       |          |
| <u>Vote</u> : <u>Pour</u> : 19                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0 | 250.00   |
| IMPUTATION 65748                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                   |                       |          |
| TOTAUX C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                   |                       | 5850.00  |
| TOTAUX (A + B+C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                   |                       | 17850.00 |

Mme le Maire précise au conseil municipal que ces subventions ne seront versées que si tous les documents nécessaires ont été remis en Mairie.

#### **4. Vote des taux des impôts directs locaux 2026**

Mme le Maire propose au conseil municipal le vote des taux des impôts directs locaux. Les taux proposés s'élèvent de la façon suivante :

| TAXE                     | TAUX DE<br>REFERENCE<br>2025 | VARIATION<br>RETENUE | ANNEE 2026 |
|--------------------------|------------------------------|----------------------|------------|
| Taxe foncière (bâti)     | 45,77 %                      | 0 %                  | 45,77 %    |
| Taxe foncière (non bâti) | 68,03 %                      | 0 %                  | 68,03 %    |
| Taxe d'habitation        | 16,63 %                      | 0 %                  | 16,63 %    |

Mme le Maire demande au conseil municipal d'approuver et de voter les taux des impôts directs locaux 2026 de la commune tel qu'ils se présentent.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

#### **5. Vote du budget unique 2026 de la commune**

Mme le Maire présente le Budget Unique 2026 de la commune, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Section de Fonctionnement | <b>1 820 299.19 €</b> |
| Section d'Investissement  | <b>1 852 369.27 €</b> |

Le Budget Unique 2026 de la Commune est voté, par chapitre.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver et voter le Budget Unique 2026 de la commune tel qu'il se présente.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6. Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Elle rappelle au conseil municipal que par délibération n° 43/2021 b du conseil municipal du 22 septembre 2021, la nomenclature M57 a été adoptée à compter du 1er janvier 2021 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.

Mme le Maire propose :

- de l'autoriser à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Mme le Maire précise que la possibilité d'effectuer des virements internes sans modifier le budget voté, permet une plus grande souplesse dans la gestion quotidienne et que le conseil municipal sera informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- de lui donner tous pouvoirs, ou à son représentant, à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **7. Demande de subvention au titre du fonds de concours de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-16 V, L.5215-26 et L.5216-5 VI permettant aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) le versement de fonds de concours à leurs communes membres afin de contribuer à la réalisation de projet.

La délibération n° 2025-015 du Conseil Communautaire du 04 Mars 2025 approuve la création d'un fonds de concours à destination de ses communes membres.

Le pourcentage de financement attribué au titre du Fonds de Concours est fixé à 30 % maximum du montant total HT des dépenses avec un plafond de 200 000 €.

Dans le cadre du projet mené depuis plusieurs mois par la commune de Villiers sur Morin avec l'EPCI du Tourisme de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, concernant la refonte des parcours de la Vallée des Peintres, Mme le Maire propose de déposer un dossier, sur le projet suivant :

Poursuite des aménagements du parcours de la Vallée des peintres

Mme le Maire demande au conseil municipal de solliciter le versement d'un fonds de concours au titre de l'année 2026 et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **8. Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030**

Le SDESM et les collectivités adhérentes ont un besoin commun de réaliser des travaux, des prestations de maintenance et d'exploitation d'équipements d'éclairage extérieur et public.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la convention jointe à la convocation, doit définir les règles de fonctionnement du groupement.

La Commune de Villiers sur Morin est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM).

Le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026.

Le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030.

La commune de Villiers sur Morin a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM, d'approuver les termes de la convention constitutive, de l'autoriser à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **9. Avant-projet sommaire et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – Travaux d'enfouissement 2025 – Rue de la Picardie.**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de VILLIERS SUR MORIN est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM).

Le SDESM a réalisé un Avant-Projet Sommaire à l'occasion du projet d'enfouissement des réseaux Rue de la Picardie sur une longueur de 250 mètres linéaires (plan du périmètre joint). Ce chantier est inscrit dans le cadre d'enfouissement des réseaux de l'année 2027 et devra être prévu au budget 2027 du SDESM et devra être prévu au budget 2027 de la commune.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 81 907.00 € HT pour la basse tension, à 62 927.00 € TTC pour l'éclairage public et à 50 430.00 € TTC pour les communications électroniques.

Mme le Maire précise au conseil municipal qu'elle leur a adressé en pièce jointe à la convocation, l'avant-projet sommaire et la convention de transfert et le plan de financement.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le programme de travaux et les modalités financières et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

#### **10. Modification du périmètre du SDESM**

Par délibération n° 2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson, et délibération n° 2026-005 approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron.

Mme le Maire demande de bien vouloir approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

#### **11. Contrat de prestation de service fourrière animale**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune a souscrit un contrat de prestation de services pour la capture et la prise en charge des animaux domestiques sur la voie publique 24h/24. Ce contrat se termine le 30 juin 2026.

Afin d'assurer cette prestation, il convient de souscrire à un nouveau contrat.

La société SACPA propose un nouveau contrat pour un montant de 1980.90 € HT soit 2 377.08 TTC pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 reconductible tacitement trois fois. Ce montant est révisable tous les ans. Il est basé sur un montant forfaitaire par habitant de 0.93 € HT révisable selon l'indice INSEE ICHT.

Cette dépense est inscrite sur le budget communal 2026.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter ce nouveau contrat de prestations de services fourrière animale et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette demande.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

#### **12. Contrat de maintenance des chaudières des bâtiments communaux**

Mme le Maire demande à Mme Virginia Riote de bien vouloir quitter la salle pour le vote de ce point, étant donné son lien familial avec le prestataire bénéficiaire du contrat de maintenance.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de souscrire un contrat de maintenance pour l'ensemble des chaudières des bâtiments communaux.

Il convient d'assurer l'entretien une fois par an des chaudières de l'école élémentaire, salles communales et du 33 rue de Paris. L'entreprise AIR J & CO, avec qui nous travaillons déjà sur les contrats d'entretien des climatisations et travaux de plomberie ponctuels, propose cette prestation pour un montant de 585,00 € HT soit 702.00 € TTC.

Cette dépense est prévue au budget communal 2026.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter ce contrat de maintenance pour l'entretien des chaudières et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette demande.

**Vote** : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

### **13. Acquisition de terrains**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux, réalisés par le SDESM, dans la « Sente du Toit » à 77580 VILLIERS SUR MORIN, nous avons déjà régularisé par délibération n° 61-2025 du 06 octobre 2025, l'acquisition des parcelles cadastrées afin de les classer dans le domaine public pour l'élargissement de la Sente du Toit.

Certains propriétaires n'avaient pas répondu à notre courrier. Dans le cadre d'une vente, cette rétrocession sera précisée dans l'acte.

Mme le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin d'acquérir ces parcelles AC 298 et 299 pour l'élargissement et l'aménagement de la Sente du Toit pour une contenance de 50 m2 au prix de 15€/m2 soit pour un montant total de 750,00 Euros et de les classer en domaine public.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **14. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

#### **Désignation du référent PLUi dans le cadre de la définition des modalités de collaboration entre la Commune et la Communauté d'Agglomération**

Mme le Maire informe le conseil municipal que par délibération n°2024-144 en date du 16 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ces modalités sont détaillées dans la charte de gouvernance.

L'agglomération souhaitant assurer et renforcer sa collaboration avec les communes, la charte de gouvernance prévoit, que pour chaque conseil municipal, soit mise en place un(e) élu(e) référent(e) « PLUi » et un(e) suppléant(e). L'élu référent a pour charge de d'informer régulièrement le conseil municipal de la procédure de PLU, il est également l'interlocuteur privilégié de la communauté d'agglomération pour recueillir et transmettre les informations, documents, avis et remarques du Conseil municipal.

Cet élu référent « PLUi » pourra être la même personne durant toute la durée du projet ou bien être remplacé par le biais d'une nouvelle désignation par le conseil municipal, et ceci à tout moment de la procédure.

Les missions de l'élu(e) référent(e) « PLUi », à savoir :

- Informer le conseil municipal de l'état d'avancement du PLUi

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. Pour l'année 2026, les crédits ouverts au chapitre 012 peuvent supporter les frais de formation qui s'élèvent à 6 000 €.

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire.

18 jours sur la durée du mandat ou 20 heures par an

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le remboursement des frais de formation des élus et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire et d'inscrire les dépenses aux crédits correspondants.

**Vote :** Pour : 19

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

#### **16. Proposition pour l'établissement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de l'adjoint délégué, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

La commission communale des impôts directs a un rôle consultatif en matière de fiscalité directe locale.

Pour être désigné commissaire, les membres doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune et être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre doublé, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal, soit 16 titulaires et 16 suppléants.

**Vote :** Pour : 19

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

#### **17. Affaires diverses**

- Mme le Maire informe le conseil municipal de la décision du Maire de la décision n° 02/2026 du 02 avril 2026 concernant les interventions musicales de l'Association Captain Croche pour l'année scolaire 2025-2026, pour un montant de 5 600,00 € HT. Elle précise que le document a été reçu tardivement (en même temps que la facture), le montant était prévu au budget, et il était important de pouvoir valider le paiement de la prestation effectuée, s'agissant d'une association.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que l'Association « Grandir à Villiers » organise une vente de gâteaux le vendredi 17 avril 2026 devant l'Eglise. Cette vente a pour but d'aider au financement des différents projets de nos deux écoles.
- Mme le Maire informe le conseil municipal d'avoir reçu le 15 avril un courrier des services du Département, qui nous informent que notre demande de subvention au titre

du Fonds d'Aménagement Communal pour l'extension de l'école élémentaire a été accepté, pour le montant de 300 000 €. Je remercie nos conseillers départementaux, qui ont porté ce dossier avec nous et permis l'obtention de cette subvention. Le total des subventions actées sur ce projet s'élève à 552 000 €, pour 1 000 000 € de dépenses. Nous restons dans l'attente du retour de la demande de subvention au titre de la DETR, que nous avons déposée en janvier dernier.

- Mme le Maire informe le conseil municipal que notre commune est membre du marché de Gaz conclu avec EDF (MS2) dans le cadre du groupement de commande du SDESM pour les années 2026 et 2027. Nous avons reçu un courrier du Président du SDESM le 26 mars 2026, qui nous annonce les prix bloqués pour 2026 (36.19 HT du MWh et 29.55 € HT du MWh).

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h23.**